



Cette formation concourt à l'acquisition du module optionnel 1 de la certification CERTICrea RS 5244 du réseau Chambre Agriculture France  
« Cette formation m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une société et identifier les clés pour une communication entre associés réussie. »

Parole de stagiaire



2 jours en présentiel



## Compétences

- Identifier les points forts et les points de vigilance d'une installation en société (ou l'arrivée d'un nouvel associé).
- Organiser le travail, l'organisation et les aspects relationnels entre associés notamment en prenant en compte les objectifs collectifs et individuels.
- Comprendre et mettre en œuvre tous les aspects juridiques de l'installation et

## Méthodes pédagogiques

- Travail en sous-groupes.
- Mises en situation.
- Exercices de mise en pratique.
- Plan d'actions à mettre en œuvre pour transférer les acquis dans son quotidien.



## Méthodes d'évaluation

- plan d'action pour les stagiaires
- Evaluation orale dans le cadre de CERTICrea note 7/10 à atteindre



## Public

Toute personne souhaitant créer ou intégrer une société. Titulaires PPP. Personnes engagées en CERTICrea



## Pré-requis

Aucun.



Pour les personnes en situation de handicap, en cas d'adaptations spécifiques pour la réalisation de la formation contacter le centre au 03-86-94-28-48.

# S'associer pour créer ou reprendre une entreprise

CERTICREA

PPP



## Programme

- Mettre en place un projet commun partagé et une communication efficace :
- Prévoir les modalités de gestion, d'information et la gestion des désaccords.
- Choisir la société la mieux adaptée à mon projet
- Evaluer les parts sociales ?
- Définir le partage le résultat ?
- Gérer les comptes associés ?



## Intervenants

Cyrille FOURNIER, conseiller d'entreprise  
Annabelle PASCAL ROUX, juriste



## Informations pratiques

Dates : mai 2024 ( à confirmer selon inscriptions)

Lieu : présentiel à la Chambre d'agriculture, Auxerre

Horaires : 9h00 – 17h30

**Responsable de stage : Cyrille FOURNIER,**  
Conseiller d'entreprise, Chambre d'agriculture de l'Yonne  
Tél : 03 86 94 22 10 – c.fournier@yonne.chambagri.fr



## Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint  
**Par retour de mail.**

**Participation financière :** (Repas à la charge du participant)

- ✓ **PPP : financement selon situation à l'entrée en stage**
- ✓ **Non contributeur VIVEA : 560 €**
- ✓ **VIVEA : 80 €**

En tant que chef d'exploitation (au Régime Réel d'Imposition), vous pouvez, bénéficier du crédit d'impôt plafonné à 40 heures de formation par année civile et par entreprise, multiplié par le taux horaire du SMIC (selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé). Ce montant est doublé pour les TPE de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires, ou le bilan, est inférieur à 2 M€.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise#>  
Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.